



RAPPORT FINANCIER 2020



RAPPORT FINANCIER 2020

1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
2. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	15
2.1. Bilan	15
2.2. Compte de résultats	18
2.3. Affectations et prélèvements	19
3. BILAN SOCIAL	20
4. RÈGLES D'ÉVALUATION	25
5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	31
6. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES	37

→ Sur base de l'article 3 :17 du CSA, les comptes sociaux repris ci-après le sont dans une version abrégée des comptes annuels qui ne reproduit pas l'ensemble des annexes requises par la Loi.

→ La version intégrale des comptes annuels tels qu'ils seront déposés à la Banque Nationale de Belgique peut être obtenue sur simple demande au siège de la Société ; ils sont également disponibles sur le site internet (<http://www.swde.be>).



Rapport de gestion

1



1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

1.1. SITUATION BILANTAIRE

ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **investissements de l'année** s'élèvent à 125.546 milliers €, et se répartissent comme suit :

- Les principales acquisitions en immobilisations en cours sont :
- 89.820 milliers € relatifs à la réalisation du programme des travaux ;
 - 8.760 milliers € liés aux travaux relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau (schéma directeur de l'eau) ;
 - 11.137 milliers € pour les nouveaux raccordements ;
 - 4.445 milliers € pour les réparations préventives des fuites sur conduites, appareils et raccordements ;
 - 4.623 milliers € de projets informatiques ;
 - 287 milliers € d'autres travaux.

Les autres acquisitions sont composées de coûts pour l'obtention de :

licences informatiques	>	78 milliers €
certificats verts	>	1.347 milliers €
outillage	>	711 milliers €
meublier et matériel roulant	>	4.338 milliers €

Dans un souci d'homogénéisation de la comptabilisation des factures à recevoir relatives aux immobilisations, les règles d'évaluation concernant les travaux sur raccordements ont été modifiées. L'impact de cette modification sur les comptes 2020 peut être estimée au regard de la moyenne des 4 années précédentes à -400 milliers €.

Les **amortissements actés**, y compris exceptionnels durant l'exercice, s'élèvent à 103.054 milliers € répartis de la manière suivante :

- 100.606 milliers € pour les immobilisations corporelles ;
- 2.448 milliers € pour les immobilisations incorporelles.

Les extournes d'amortissements sur les sorties d'actifs s'élèvent à 2.539 milliers € contre 9.406 milliers € durant l'exercice précédent et reprennent principalement la vente de bâtiments administratifs (480 milliers €), de machines et outillages (207 milliers €) et de mobilier et matériel roulant (1.852 milliers €) dont 1.625 milliers € pour le parc automobile.

Enfin, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles (en ce compris les immobilisations en cours) est en hausse de 21.056 milliers €, passant de 1.694.923 milliers € au 31 décembre 2019 à 1.715.979 milliers € au 31 décembre 2020.

La ventilation des immobilisations en valeur nette comptable est reprise dans l'annexe aux comptes annuels.

Immobilisations financières

Les **immobilisations financières** restent inchangées et s'élèvent à 8.303 milliers € au 31 décembre 2020.

Créances à plus d'un an

Les **créances à plus d'un an** se montent à 19.571 milliers € au 31 décembre 2020 dont 15.000 milliers € sont constitués par une autre créance à plus d'un an relatif à un subside accordé par le gouvernement Wallon dans le cadre du schéma directeur (schéma régional des ressources en eau), ainsi qu'un subside pour le SPW Centre Ardenne à concurrence de 4.500 milliers €. Le solde de 71 milliers € est composé de créances diverses.

Stocks et commandes en cours d'exécution

La valeur nette des **stocks** se monte à 3.796 milliers € et est en très légère augmentation de 39 milliers €.

La rubrique **commandes en cours d'exécution**, s'élève à 6.796 milliers €, soit une hausse de 6 milliers € par rapport à 2019 (6.790 milliers €).

Créances à un an au plus

Les **créances commerciales** sont en diminution, passant de 53.076 milliers € à 43.007 milliers €.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- La diminution des créances clients, à concurrence de 4.771 milliers € ;
- La diminution des factures à établir et NC à recevoir pour un montant de 2.372 milliers € ;
- L'augmentation des créances douteuses de 6.698 milliers €. Ces créances sont isolées des autres créances commerciales et font l'objet, comme prévu par le plan comptable de l'eau, de réductions de valeur dont le taux varie en fonction de l'ancienneté de la créance :

Au-delà d'un an	>	30%
Au-delà de deux ans	>	75%
Au-delà de trois ans	>	100%

- L'augmentation des réductions de valeur de 9.625 milliers €.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Le montant de la trésorerie s'élève à 233.164 milliers € à fin décembre 2020.

Ce haut niveau de trésorerie s'explique par l'importante rentrée de fonds suite au tirage de la dernière tranche de l'emprunt BEI III (125.000 milliers €).

De même, une partie de la prime « *pensions* » (18.266 milliers €) apparaît toujours conservée dans les comptes de la SWDE. Cette somme est destinée à alimenter les réserves pensions Branche 23 de la SWDE et devrait être versée dans le courant de l'exercice 2021 selon le calendrier de versements échelonnés mis en place de manière à réduire le risque lié au timing d'investissement.

La trésorerie comprend également la partie du coût de la redevance assainissement (CVA) destinée à la SPGE. Cette redevance est comprise dans les factures que nous recevons de la SPGE et payée trimestriellement. La nouvelle convention prévoit une facturation et des paiements mensuels. Le prochain versement est prévu le 31/01/2021 et s'élève à environ 103.000 milliers €.

Tenant compte notamment de l'accélération programmée des dépenses liées au Schéma Directeur, le niveau de trésorerie devrait diminuer dans les mois à venir.

Les comptes de régularisation de l'actif

Les **comptes de régularisation de l'actif** s'élèvent à 118.376 milliers € au 31 décembre 2020 et se répartissent comme suit :

- L'ajustement du CVA pour un total de 69.020 milliers €
- Le solde de l'amortissement en 20 ans de la prime unique 2015 relative à l'assurance pensions comptabilisée pour 46.200 milliers €
- Le solde à amortir du goodwill constaté lors de la fusion avec l'AIE et Aquasambre pour la somme de 1.662 milliers €
- Le report du solde des charges patronales de dotation à l'assurance pensions dans le cadre de la fusion avec Aquasambre de 733 milliers €
- Les diverses charges à reporter au niveau des biens et services divers et autres charges d'exploitation à concurrence de 437 milliers €
- Des produits accessoires divers 258 milliers €
- Les produits à recevoir de l'AVIQ pour 52 milliers €
- Des intérêts créditeurs et autres produits acquis pour 14 milliers €.

PASSIF

Capital

Au 31/12/2020, le capital social de la SWDE a été transféré en apport dans sa totalité dans la rubrique des apports indisponibles à concurrence de 250.000 milliers € (partie fixe du capital) et 897.865 milliers € dans la rubrique des apports disponibles suite au nouveau code des sociétés et des associations.

A noter qu'en complément de ce transfert, suite à la démission de la Province du Luxembourg approuvée lors de la dernière assemblée générale, les apports ont été réduits de 34 milliers €.

Plus-values de réévaluation

Le poste **plus-values de réévaluation** s'élève à 22.282 milliers € au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2012, la pleine propriété des installations de distribution d'eau réalisées dans la région de Charleroi dans le cadre de la réparation des dégâts miniers avait été cédée à titre gratuit à la SWDE par le Service Public de Wallonie. Une plus-value de réévaluation avait été enregistrée pour la valeur nette comptable de ces biens qui s'élevait à 31.831 milliers €.

Chaque année, un montant de 1.061 milliers € d'amortissement de la plus-value de réévaluation est transféré en réserves disponibles.

Réserves

L'accroissement de 1.271 milliers € du montant total des **réserves** de 71.493 milliers € au 31 décembre 2020 s'explique par le transfert du montant de l'amortissement de la plus-value de réévaluation mentionné ci-dessus en réserves disponibles ainsi que par la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice de 210 milliers € aux réserves.

Subsides en capital

S'élevant à 188.361 milliers € au 31 décembre 2019, les **subsidés en capital** atteignent 199.127 milliers € au 31 décembre 2020, soit une hausse de 10.766 milliers € (+ 5,72 %). La majorité de ces subsides correspond, conformément au schéma de comptabilisation spécifiquement prévu par le plan comptable de l'eau, à la partie financée par les clients dans le cadre d'extensions du réseau et de la pose de nouveaux raccordements.

Fin de l'année 2020, la SWDE a reçu un montant de 4 millions € de la SPGE pour subsidier les travaux œuvrant pour la protection quantitative des ressources en eau.

Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2020, les provisions s'élèvent à 23.519 milliers € alors qu'en 2019 le montant était de 26.514 milliers €.

En 2020, une reprise de la provision pour litiges a été comptabilisée pour 3.195 milliers €. Cette reprise de provision fait suite à des dossiers clôturés en faveur de la société ou des dossiers prescrits. Une reprise de provision pour autres risques et charges (précompte mobilier lié à la mise à disposition d'emplacements d'antennes pour les opérateurs de mobilophonie) a également été comptabilisée pour un montant de 2.412 milliers €.

Suite aux événements climatiques survenus durant l'exercice 2020, l'utilisation de la provision intempéries a été requise pour un montant de 637 milliers €.

La provision en matière de ressources humaines constituée en 2018 et 2019 pour couvrir la reconversion et le coût de reclassement d'une partie du personnel a été utilisée à concurrence de 1.204 milliers €.

En outre, une nouvelle provision pour autres risques et charges d'un montant de 4.138 milliers € a été constituée pour faire face à une indemnité de rupture conventionnelle.

La provision d'un montant de 5.250 milliers € constituée en 2019 pour couvrir l'impact de la crise COVID-19 et notamment celui relatif à la mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique au paiement de la facture d'eau pour les personnes impactées économiquement par la crise du COVID-19 et celui relatif à des retards de paiement et des créances irrécouvrables sera utilisée à partir de 2021 suivant la règle d'évaluation.

Dettes à plus d'un an

Les **dettes financières long terme** enregistrent une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 100.527 milliers €.

Au mois de janvier 2020, la société a bénéficié d'un prêt de 7.500 milliers € de la part de la Région wallonne dans le cadre des fonds « *Kyoto* » attribués par l'Union Européenne. Au 31/12/2020, 750 milliers € ont été reclassés en dettes court terme.

En novembre, le dernier prélèvement de 125.000 milliers € a été effectué sur l'ouverture de crédit ouverte auprès de la BEI. La maturité du crédit est de 20 ans avec une formule à taux fixe.

Le recours au financement devrait se poursuivre dans les prochaines années suivant ainsi la hausse programmée des dépenses liées au Schéma Directeur de Production.

Dettes à un an au plus

Les **dettes à plus d'un an échéant dans l'année** enregistrent une hausse par rapport à l'exercice précédent de 5.621 milliers €.

Cet écart est principalement justifié par le début du remboursement, en 2021, des deux nouveaux emprunts (BEI pour 125.000 milliers € et Région wallonne pour 7.500 milliers €).

Mais également par le remboursement contractuel fin décembre, de deux emprunts structurés auprès de Belfius (5.339 milliers €).

Par contre, en 2019, le compte a enregistré l'échéance d'une émission MTN de 5.000 milliers € (souscription « *bullet* ») ce qui atténue l'écart entre les deux exercices.

Les dettes commerciales enregistrent une diminution de 23.630 milliers €.

Enfin, les dettes fiscales, salariales et sociales sont en diminution de 9.585 milliers €. Les principales variations par rapport à l'exercice précédent sont d'une part le transfert d'un montant de 15 millions € à destination de l'assurance pension conformément au plan prédéfini en date du 18 janvier 2018 et d'autre part, la comptabilisation d'une provision fiscale d'un montant de 8.177 milliers € pour les exercices d'imposition 2018 à 2020 suite au redressement de l'administration fiscale.

Produits d'exploitation

Le **chiffre d'affaires**, hors assainissement est en hausse de 1,88 % pour s'établir à 323.110 milliers € au 31 décembre 2020.

Cette hausse est due principalement aux augmentations des redevances CVD pour 517 milliers €, des consommations CVD pour 3.160 milliers € et aux ventes d'eau aux tiers pour 1.740 milliers €.

En application de la loi comptable et du principe de réalité économique, le chiffre d'affaires d'un exercice doit être calculé sur base des volumes fournis physiquement sur la même période. Or le cycle de facturation des consommations CVD s'étalant sur l'année, le chiffre d'affaires annuel comprend donc une estimation des volumes livrés sur l'exercice qui seront facturés l'exercice suivant, soit un montant de 107.362 milliers €. La méthode d'estimation des produits annuels est basée sur des données historiques de facturation. Elle tient compte de la moyenne pondérée des trois dernières années de facturation annuelle.

Par ailleurs, le mode de calcul d'estimation des consommations soumises au CVD a été affiné et prend en compte également une estimation des régularisations des consommations 2020 qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes. L'estimation actuelle des notes de crédit à établir s'élève à 2.043 milliers € pour l'année 2020.

La **production immobilisée** est en baisse de 4.296 milliers €. Cette rubrique est constituée des sorties magasins, des prestations du personnel SWDE et des surcharges stocks et frais généraux appliqués sur les prestations réalisées en régie ou via sous-traitance externe en matière d'immobilisations. Cet auto-investissement, qui constitue un produit d'exploitation, est porté à l'actif du bilan et neutralise les charges d'exploitation afférentes. La production immobilisée a été impactée par la crise COVID :

- Les prestations et sorties de pièces sont en diminution suite à la baisse de l'activité remplacement systématique de compteurs et de l'activité nouveaux raccordements
- Les frais généraux sont impactés par le ralentissement de l'exécution du programme des travaux.

Les **autres produits d'exploitation** sont en baisse de 822 milliers €, pour s'établir à 25.851 milliers €. On observe principalement que la valorisation de la production propre d'électricité sous forme de certificats verts a diminué de 381 milliers € ainsi que des subsides d'exploitation (non liés au travaux) à concurrence de 296 milliers €.

On note également la diminution à concurrence de 238 milliers € des facturations pour la location d'emplacement d'antennes de mobilophonies, ainsi que pour l'accès à ces lieux.

La prise en compte de l'étalement des 2% irrécupérables pour le CVA est en augmentation de 159 milliers €.

Les produits non récurrents d'exploitations se chiffrent à 711 milliers € au 31 décembre 2020. Ils se composent principalement d'amendes dues par les fournisseurs (314 milliers €), d'un nettoyage de certains comptes clients (257 milliers €), d'une plus-value réalisée suite à la vente de l'ancien CE de Verviers (58 milliers €) et de la correction relative au terrain de Loyers (25 milliers €).

Charges d'exploitation

Les **approvisionnements et marchandises** s'élèvent à 46.760 milliers € au 31 décembre 2020 par rapport à 48.063 milliers € au 31 décembre 2019, soit une diminution de 1.303 milliers € (-2,71 %) provenant essentiellement de la sous-traitance d'exploitation à raison de 2.399 milliers € et d'un prélèvement important de 313 milliers € dans les stocks magasins contrairement à l'année précédente qui avait vu ceux-ci augmenter de 507 milliers €.

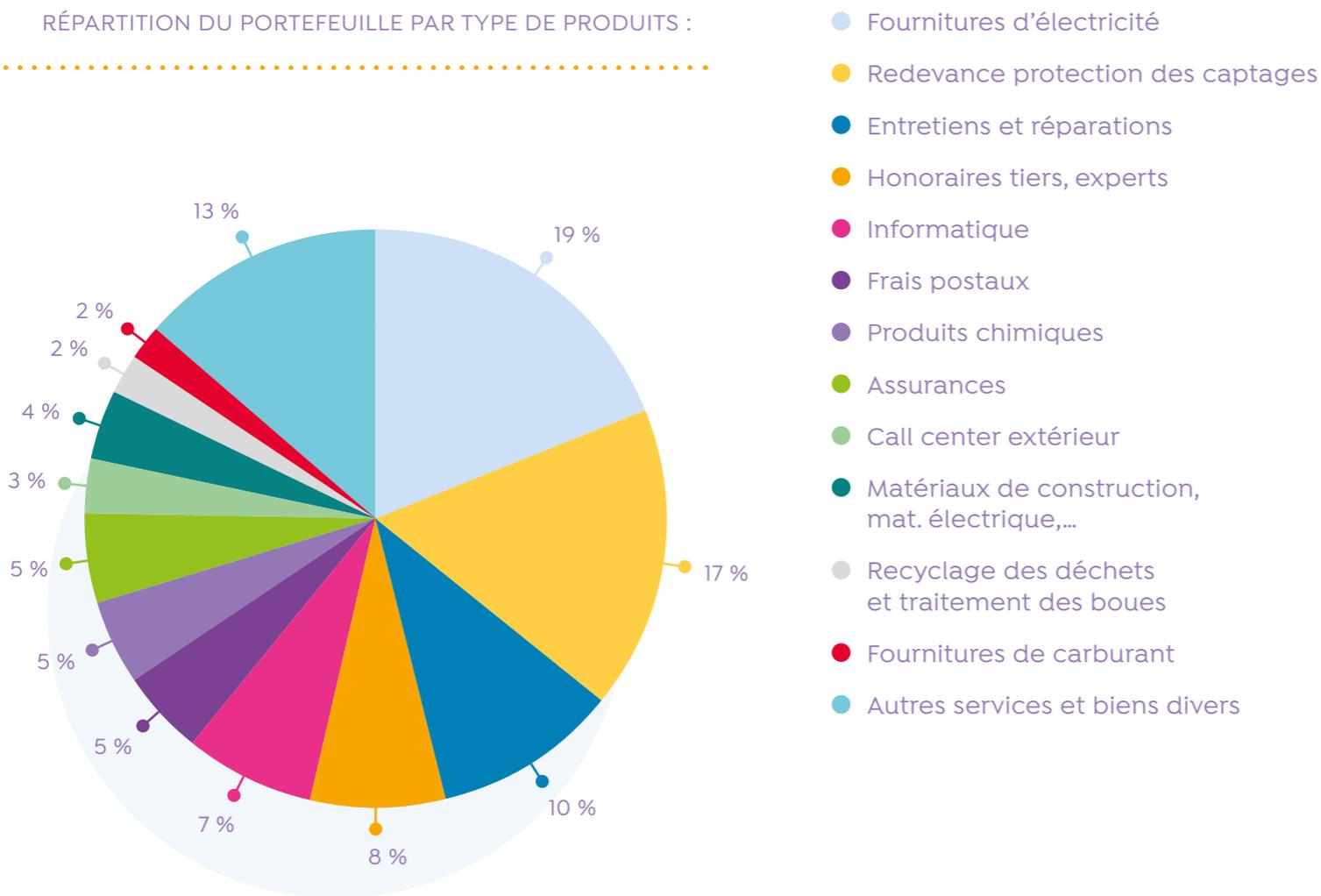
L'impact de la crise COVID 19 sur les achats magasins est estimé à 369 milliers € et sur la sous-traitance d'exploitation à 542 milliers €.

Il y a toutefois une augmentation de l'achat d'eau à des tiers de 1.774 milliers €.

Les **services et biens divers** hors assainissement s'élèvent pour cet exercice 2020 à 70.151 milliers € contre 69.725 milliers € pour l'exercice 2019, soit une hausse de 426 milliers €.

Le total de cette rubrique se répartit comme suit :

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR TYPE DE PRODUITS :



Les services et biens divers sont également concernés par la crise COVID 19. On peut estimer son impact à une charge limitée de 27 milliers €. En effet, si l'augmentation des charges est de 911 milliers € pour les postes spécifiques liés à la crise comme le nettoyage et l'achat de masques et de gel hydro alcoolique, la baisse de certaines activités a engendré une diminution de certaines charges à concurrence de 884 milliers €.

Les **rémunérations et charges salariales** s'établissent à 113.513 milliers € contre 110.353 milliers € en 2019, soit une hausse de 3.160 milliers €. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de 2% de la cotisation patronale à l'assurance pensions (1.132 milliers €), à l'impact complet sur l'exercice 2020 de l'indexation des salaires survenue en avril 2020 (1.535 milliers €) et de l'impact financier de promotions octroyées à certains membres du personnel.

En ce qui concerne **les dotations, réductions de valeurs et provisions**, on note principalement d'une part, une reprise et une utilisation de la provision litiges, soit 3.225 milliers € et d'autre part une reprise relative aux provisions pour autres risques et charges (précompte mobilier lié à la mise à disposition d'emplacements d'antennes pour les opérateurs de mobilophonie), soit 2.412 milliers €.

En outre, une nouvelle provision pour autres risques et charges d'un montant de 4.138 milliers € a été dotée.

A noter également la révision de la dotation aux intempéries (266 milliers €) et son utilisation pour la pollution de Biesmerée (637 milliers €) suite à la survenance d'éléments météorologiques exceptionnels.

La variation de 1.685 milliers € sur **les autres charges d'exploitation** s'explique principalement par les frais de fonctionnement de l'IEG dans le cadre de la mise en place de la Business Unit à concurrence de 1.270 milliers €.

Résultat financier

Les produits financiers (hors subsides en capital) enregistrent une baisse de 133 milliers € par rapport à l'exercice précédent pour se fixer à 1.211 milliers €.

En 2020, la société a vendu des fonds de placement en début d'exercice et lors de la reprise des marchés faisant suite à la correction engendrée par la pandémie Covid 19. Ces opérations ont permis de dégager des plus-values intéressantes sur notre portefeuille de fonds (253 milliers €).

En ce qui concerne la rémunération de nos immobilisations financières, en 2020, seul NRB nous a versé un dividende relatif à leur exercice comptable 2019 (487 milliers €).

Le montant relatif à la comptabilisation en produits financiers des subsides en capitaux, est en progression de 631 milliers € (+ 9,6 %) pour atteindre 7.167 milliers €.

Le niveau des charges financières atteint 9.158 milliers € en augmentation de 2,8 % par rapport à 2019 (264 milliers €).

Les **charges non récurrentes** s'élèvent à 580 milliers €. Elles résultent essentiellement d'amortissement et réduction de valeur constituées pour un montant de 406 milliers € suite à la désaffectation des éoliennes et d'un montant de 76 milliers € suite à la prise en charge de frais d'électricité ENECO pour le Puits du Pont Castelain. Le solde est constitué de pénalités, amendes et charges diverses.

Le niveau des charges financières est en diminution par rapport à l'année précédente malgré l'augmentation du niveau d'endettement suite principalement au niveau tirage BEI (125.000 milliers €).

En effet, la nouvelle dette est contractée à des conditions nettement plus favorables ce qui a un impact direct sur les charges financières.

Le financement court terme connaît une activité réduite vu le niveau de stock de la dette et de la trésorerie.

Le portefeuille de titres s'est bien redressé suite à la baisse subie au plus fort de la crise sanitaire.

Charges fiscales de l'exercice

Les **impôts sur le résultat** passent de 296 milliers € en 2019 à 8.838 milliers € en 2020.

Suite à un contrôle de l'administration fiscale durant l'année 2020, la société a subi un redressement fiscal pour les revenus 2017 et 2018. L'administration fiscale a considéré que la SWDE ne pouvait pas se classer dans une des trois catégories de personnes soumises à l'impôt des personnes morales et que par conséquent, la SWDE était soumise à l'impôt des sociétés. La charge fiscale comptabilisée en 2020 pour les revenus 2017 et 2018 s'élève à 6.753 milliers €. A ce montant, il convient d'ajouter une régularisation de 1.427 milliers € pour les revenus 2019.

Par décret du 17 décembre 2020 contenant son budget général des dépenses pour l'année 2021, la Région Wallonne a introduit une nouvelle disposition dans le Code de l'Eau, aux termes de laquelle : « (...) *la distribution de dividendes aux actionnaires n'est pas permise* ».

Etant donné que maintenant la SWDE ne peut plus distribuer de dividendes au vu du code de l'eau, la SWDE considère qu'elle sera à nouveau soumise à l'IPM, 3^e catégorie et ce dès l'exercice d'imposition 2021. La charge fiscale estimée pour les revenus 2020 s'élève à 481 milliers €.

2. Principaux risques et incertitudes

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, la SWDE a mis en place un plan spécifique de continuité de ses activités (P.C.A.) pour :

- limiter les effets de la pandémie sur son personnel et ses sous-traitants
- continuer à remplir les missions qui lui sont confiées notamment pour la fourniture d'eau potable
- maintenir l'activité au niveau de service le plus élevé possible tout en protégeant le personnel exposé
- limiter les conséquences socio-économiques tant internes qu'externes à l'entreprise.

Ce plan de continuité des activités prévoit des stratégies d'intervention qui sont ajustées en fonction des directives émises par les Autorités Gouvernementales suivant l'évolution de la situation sanitaire en Belgique.

Afin d'assurer la continuité de l'alimentation en eau potable, la SWDE a pris des mesures pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement de certains produits chimiques nécessaires au processus de traitement de l'eau.

Des dispositions pour reconcentrer les activités des équipes sur les opérations urgentes ou nécessaires pour garantir la continuité de l'alimentation en eau ont été prises.

La pandémie a eu un impact sur les comptes de la société. Les impacts se situent principalement au niveau de la réalisation des travaux (production immobilisée) et des créances commerciales (les délais de paiement s'allongent, les réductions de valeur actées sont en hausse de 9.625 milliers € et le ratio de pertes sur créances douteuses par rapport au chiffre d'affaires s'est détérioré).

La crise liée au coronavirus a impacté notre assurance pensions, la performance de notre portefeuille a été de -7,18% entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2020 pour une performance cumulée de -0,81% depuis le début du mandat. Toutefois, au 31 décembre 2020, le portefeuille a récupéré la totalité de sa perte de début 2020 pour terminer avec une performance annuelle positive de +3,75% et une performance cumulée depuis le début du mandat de 10,87%.

Durant l'année 2020, la SWDE a procédé à l'actualisation des projections des engagements de pensions. Au 31 décembre 2020, la SWDE respecte les engagements de financement minimum légal tels que prévus en assurance de groupe.

Sur le plan fiscal, un certain nombre d'hypothèses ont été prises par la SWDE tant en ce qui concerne les redressements fiscaux que le remboursement des actionnaires. Il subsiste des incertitudes sur la qualification fiscale de la SWDE étant donné que le retour à l'IPM est subordonné à l'adaptation permanente du Code de l'eau et des statuts en ce qui concerne l'interdiction de distribution de dividende, ainsi qu'à la démission des associés préférentiels.

3. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Faisant suite à l'adoption du décret du 17 décembre 2020 interdisant la distribution de dividende, la SA SOCOFE et la Société Fédérale de Participations et d'Investissements ont signifié leur volonté de démissionner du capital de la SWDE. Leur démission sera soumise à la décision de l'Assemblée générale. Le cas échéant, la diminution de capital de 40.000 milliers € impacterait de -2,78% les capitaux propres de la Société.

4. Activités en matière de recherche et développement

14

Comme par le passé, la Société, en 2020, a maintenu ses efforts de recherche et développement dans les matières de la gestion à distance, de la qualité de l'eau et des techniques de potabilisation.

5. Existence de succursales

La SWDE ne dispose pas de succursales au sens de l'article 3 : 6 5° du CSA.

6. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Néant.

7. Utilisation des instruments financiers

La SWDE utilise des instruments de couverture de taux d'intérêt pour réduire son exposition aux risques de taux et pour optimiser la structure de ses dettes.

8. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Nous n'avons pas identifié de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

9. Comité d'audit

La Société n'a pas constitué un Comité d'audit au sens de l'article 7 : 99 du CSA.

Fait à Verviers, le 2 avril 2021

Madame Aurore TOURNEUR

Présidente du Conseil d'administration

Bilan et compte de résultats

au 31 décembre 2020

2



1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF

Variation 12/2020 - 12/2019

ACTIF (montants en milliers €)	31/12/2020	31/12/2019	Montant	%
ACTIFS IMMOBILISES	1.724.283	1.703.226	21.057	1,24%
Frais d'établissement	0	0	0	0,00%
Immobilisations incorporelles	6.889	6.920	-31	-0,45%
Immobilisations corporelles	1.709.091	1.688.002	21.088	1,25%
Terrains et constructions	254.133	265.597	-11.464	-4,32%
Installations, machines et outillage	1.319.298	1.266.756	52.541	4,15%
Mobilier et matériel roulant	11.082	8.118	2.964	36,51%
Location-financement et droits similaires	0	0	0	0,00%
Autres immobilisations corporelles	269	282	-13	-4,76%
Immobilisations en cours et acomptes versés	124.309	147.248	-22.939	-15,58%
Immobilisations financières	8.303	8.303	0	0,00%
ACTIFS CIRCULANTS	444.648	390.862	53.787	13,76%
Créances à plus d'un an	19.571	19.589	-19	-0,10%
Stocks et commandes en cours d'exécution	10.591	10.547	44	0,42%
A. Stocks	3.796	3.757	39	1,03%
B. Commandes en cours d'exécution	6.796	6.790	5	0,08%
Créances à un an au plus	62.946	76.034	-13.087	-17,21%
A. Créances commerciales	43.007	53.076	-10.069	-18,97%
B. Autres créances	19.939	22.957	-3.018	-13,15%
Placements de trésorerie	50.571	31.439	19.132	60,85%
Valeurs disponibles	182.593	130.280	52.314	40,15%
Comptes de régularisation	118.376	122.973	-4.596	-3,74%
TOTAL DE L'ACTIF	2.168.931	2.094.087	74.844	3,57%

PASSIF

Variation 12/2020 - 12/2019

17

PASSIF (montants en milliers €)	31/12/2020	31/12/2019	Montant	%
CAPITAUX PROPRES	1.440.767	1.429.826	10.941	0,77%
Capital	0	1.147.900	-1.147.900	-100,00%
Capital souscrit	0	1.253.197	-1.253.197	-100,00%
Capital non appelé (-)	0	-105.298	-105.298	-100,00%
Apports	1.147.865	0	1.147.865	0,00%
Plus-values de réévaluation	22.282	23.343	-1.061	-4,55%
Réserves	71.493	70.223	1.271	1,81%
Réserve légale	0	23.350	-23.350	-100,00%
Réserves indisponibles	28.304	4.954	23.350	471,35%
Réserves immunisées	0	0	0	0,00%
Réserves disponibles	43.189	41.918	1.271	3,03%
Résultat à reporter	0	0	0	0,00%
Subsides en capital	199.127	188.361	10.766	5,72%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	23.519	26.514	-2.995	-11,30%
Provisions pour risques et charges	23.519	26.514	-2.995	-11,30%
Impôts différés	0	0	0	0,00%
DETTES	704.644	637.747	66.898	10,49%
Dettes à plus d'un an	422.717	323.180	99.537	30,80%
Dettes financières	415.467	314.940	100.527	31,92%
Dettes commerciales	7.201	8.207	-1.006	-12,26%
Acomptes reçus sur commandes	50	33	17	51,29%
Autres dettes	0	0	0	0,00%
Dettes à un an au plus	268.438	302.892	-34.454	-11,38%
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	33.371	27.750	5.621	20,26%
Dettes financières	0	5.000	-5.000	-100,00%
Dettes commerciales	184.052	207.682	-23.630	-11,38%
Acomptes reçus sur commandes	7.929	9.364	-1.435	-15,33%
Dettes fiscales, salariales et sociales	34.670	44.256	-9.585	-21,66%
Autres dettes	8.416	8.840	-424	-4,80%
Comptes de régularisation	13.489	11.675	1.814	15,54%
TOTAL DU PASSIF	2.168.931	2.094.087	74.844	3,57%

2. COMPTE DE RÉSULTATS

18

Montants en milliers € (hors assainissement)	Variation 12/2020 - 12/2019			
	31/12/20	31/12/19	Montant	%
Chiffre d'affaires et variation des en-cours	323.110	317.149	5.961	1,88%
Production immobilisée	26.771	31.067	-4.296	-13,83%
Autres produits d'exploitation	25.848	26.673	-825	-3,09%
Produits d'exploitation non récurrents	711	2.741	-2.030	-74,06%
Produits d'exploitation	376.440	377.630	-1.191	-0,32%
Approvisionnements et marchandises	-46.760	-48.063	1.304	-2,71%
Services et biens divers	-70.151	-69.725	-426	0,61%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-113.513	-110.353	-3.160	2,86%
Amortissements	-102.671	-98.317	-4.354	4,43%
Recouvrement créances commerciales	-16.888	-16.328	-560	3,43%
Provisions	2.995	-13.479	16.474	-122,22%
Autres charges d'exploitation	-19.045	-17.298	-1.747	10,10%
Charges d'exploitation non récurrentes	-580	-516	-64	12,37%
Charges d'exploitation	-366.611	-374.078	7.467	-2,00%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9.829	3.553	6.276	176,64%
Produits financiers récurrents	8.377	7.879	498	6,32%
Produits financiers non récurrents		875	-875	-100,00%
Charges financières récurrentes	-9.158	-9.422	264	-2,80%
Charges financières non récurrentes	0	0	0	0,00%
RÉSULTAT FINANCIER	-781	-668	-113	16,93%
Charges fiscales de l'exercice	-8.838	-291	-8.548	2942,23%
RÉSULTAT NET	210	2.595	-2.385	-91,92%

3. AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	31/12/2020	31/12/2019
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	210	2.595
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	210	2.595
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	0	0
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	210	1.055
à la réserve légale	0	130
aux autres réserves	210	925
Bénéfice (Perte) à reporter	0	0
Bénéfice à distribuer	0	1.540
Rétribution des actionnaires	0	1.540

Bilan social

3



1. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1.Hommes	2.Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1.189,75	975,83	213,92
Temps partiel	1002	217,08	99,50	117,58
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.335,75	1.038,02	297,73
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.507.984,31	1.247.034,23	260.950,08
Temps partiel	1012	297.319,92	141.830,23	155.489,69
Total	1013	1.805.304,23	1.388.864,46	416.439,77
Frais de personnel				
Temps plein	1021	69.081.152,27	57.322.357,45	11.758.794,82
Temps partiel	1022	13.230.989,82	6.553.679,28	6.677.310,54
Total	1023	82.312.142,09	63.876.036,72	18.436.105,37
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	217.985,61	166.620,32	51.365,29

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.325,6	1.035,3	290,3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.650.603	1.345.523	305.080
Frais de personnel	1023	80.656.713,59	62.744.843,38	17.911.870,21
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	218.648,49	167.974,39	50.674,10

A la date de clôture de l'exercice (31.12.2020)	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1.203	203	1.340,29
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.184	198	1.319,08
Contrat à durée déterminée	111	19	5	21,21
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	982	92	1.040,87
de niveau primaire	1200	492	44	519,90
de niveau secondaire	1201	310	34	330,37
de niveau supérieur non universitaire	1202	96	2	87,70
de niveau supérieur universitaire	1203	84	12	92,90
Femmes	121	221	111	299,42
de niveau primaire	1210	25	25	41,81
de niveau secondaire	1211	113	65	159,47
de niveau supérieur non universitaire	1212	41	12	49,84
de niveau supérieur universitaire	1213	42	9	48,30
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	126	21	141,20
Employés	134	591	120	672,44
Ouvriers	132	486	62	526,65
Autres	133	0	0	0

2. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0	0
Nombre d'heures effectivement prestées	151	0	0
Frais pour l'entreprise	152	0	0

3. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

23

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	39	4	40,81
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	35	0	35
Contrat à durée déterminée	211	4	4	5,41
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0
Contrat de remplacement	213	0	0	0

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	47	7	51,07
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	46	7	50,07
Contrat à durée déterminée	311	1	0	1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0
Contrat de remplacement	313	0	0	0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	27	7	31,07
Chômage avec complément d'entreprise	341	0	0	0
Licenciement	342	6	0	6
Autre motif	343	14	0	14
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0	0	0

4. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	677	5811	251
Nombre d'heures de formation suivies	5802	15.547,59	5812	5.147,14
Coût net pour l'entreprise	5803	1.060.182,92	5813	387.716,72
dont coût brut directement lié aux formations	58031	1.060.182,92	58131	387.716,72
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5821	203	5831	87
Nombre d'heures de formation suivies	5822	1.635,60	5832	734,20
Coût net pour l'entreprise	5823	121.335,82	5833	52.986,15

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	5843	0	5853	0

Règles d'évaluation

4



Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les taux d'amortissements linéaires suivants sont appliqués pour les 12 mois de l'exercice (sans considération de leur date d'acquisition) :

→ Immobilisations incorporelles 20 %

Depuis 2016, conformément à l'arrêté royal du 18 décembre 2015, les frais de recherche ne sont plus immobilisés. Les frais de recherche immobilisés antérieurement au 1^{er} janvier 2016 continuent à être amortis suivant les règles d'évaluation déjà en vigueur.

Les certificats verts octroyés par la CWaPE à la SWDE pour la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles et sont valorisés au prix minimum garanti par la loi ou au prix fixé par tout autre intermédiaire.

Les cessions de certificats verts s'opèrent en fonction de la date de péremption (sortie en premier lieu des avoirs les plus anciens).

Il n'y a aucun amortissement pratiqué sur les certificats verts.

→ Immobilisations corporelles

Les réseaux sont repris à leur valeur conventionnelle tenant compte de leur vétusté.

Ils sont amortis, dès l'année de leur acquisition par la SWDE, comme tout bien neuf, suivant les règles d'évaluations attachées à la catégorie d'immobilisé à laquelle ils appartiennent.

Terrains

Les acquisitions d'emprises et leurs frais accessoires sont comptabilisés sous cette rubrique depuis l'exercice 2015. Aucun amortissement n'est pratiqué.

Constructions

> Bâtiments technico-administratifs

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
Depuis 2006	3,33 %

> Bâtiments de production

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

Les améliorations durables, d'un montant global inférieur à 20.000 € ou d'un montant global supérieur à 20.000 € mais constituées d'un nombre important de postes divers de faibles valeurs unitaires, apportées aux bâtiments administratifs, de production et des centres d'exploitation sont immobilisées et amorties au taux de 10% l'an à partir de l'exercice comptable 2018.

Installations, machines et outillage

> Canalisations

Antérieurs à 1987	3,33 %
De 1987 à 1997	2 % (dégressif)
De 1997 à 2006	2 %
De 2006 à 2014	3,33 %
Depuis 2014	2 %

> Equipements électromécaniques et Appareillages

Antérieurs à 1987	10 %
De 1994 à 1997	10 % (dégressif)
De 1997 à 2006	10 %
De 2006 à 2014	10 %
Depuis 2014	6,67 %

> Remplacements raccordements

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

> Remplacements compteurs

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	12,5 %
Depuis 2014	6,25 %

> Télégestion

10 %

> Outillage

20 %

Laboratoire	14,29 ou 20 %
Radio	10 %

Mobilier et matériel roulant

> Matériel informatique

25 %

> Mobilier et matériel de bureau

10 %

> Matériel roulant neuf

Voitures, camionnettes	20 %
Camions	10 %
Vélos électriques	25 %
Mini-pelles	20 %
Mini-pelles (à partir de 2015)	10 %
Excavatrices et engins lourds de chantier	10 %

> Matériel roulant d'occasion

Le taux de base pratiqué (converti en années) pour le matériel roulant neuf est augmenté du nombre d'années qui sont écoulées depuis la date de la première mise en service du matériel roulant. Pour déterminer celle-ci, on se base sur le certificat d'immatriculation ou, à défaut, tout document comptable du vendeur.

Les travaux sur raccordements

Depuis 2010, les travaux (principalement d'installation) sur raccordements, compteurs et appareillages y liés font l'objet d'une facturation envers la clientèle et sont activés sous la rubrique des immobilisations corporelles.

Ces immobilisés sont valorisés à leur prix de revient augmenté des frais généraux de 15% sur les sorties de stock et de 12,25 % sur l'ensemble des coûts. En contrepartie, le produit de la facturation fait l'objet de l'enregistrement d'un subside à due concurrence au passif du bilan.

Les taux d'amortissement calculés sur ces travaux facturés sont identiques à ceux pratiqués pour le remplacement de raccordements, de compteurs et d'appareillages depuis 2006. À partir du 1^{er} janvier 2014, les durées d'amortissement des travaux de remplacements de raccordements, de compteurs et d'appareillages sont modifiées. Lors de l'immobilisation de ces travaux, les taux d'amortissement changent pour respecter les nouvelles règles d'évaluation.

Les travaux d'extension de réseau de distribution d'eau apportés par des tiers à titre gratuit

Depuis l'exercice 2011, les travaux d'extension de réseaux réalisés par des tiers avec apport à titre gratuit à la SWDE, dans le respect des obligations imposées par le décret du 12 février 2004 (relatif à la tarification et aux conditions générales de distribution publique de l'eau en Wallonie) sont immobilisés pour le montant du devis SWDE, hors frais généraux et incluant le coût des terrassements.

Le montant de l'apport doit être considéré comme un subside et enregistré comme tel au passif du bilan. Les taux d'amortissement calculés sur ces subsides sont identiques à ceux pratiqués pour les immobilisations correspondantes.

Frais d'études et de surveillance

Ces deux types de frais sont imputés directement sur le compte d'exploitation de l'exercice concerné. En contrepartie, en cas de réalisation de travaux, des frais généraux de 0 à 12,25% sont calculés sur le coût d'acquisition réel du bien et sont portés en immobilisations corporelles (via la technique comptable de la production immobilisée).

Depuis 2015, les études et les frais de surveillance externalisés liés aux travaux contribuant à la pérennisation de l'alimentation en eau (schéma directeur de Production) sont immobilisés (sans surcharge complémentaire) comme coût accessoire des immobilisations corporelles auxquels ils ont contribué.

Réparation de fuites découvertes suite à une recherche planifiée par les cellules RF

À dater de l'exercice 2017, les réparations de conduites, appareillages et raccordements liées à une recherche de fuite planifiée sont immobilisées et amorties de manière linéaire sur une durée de 10 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Les entrées et les sorties de stocks sont réalisées selon la méthode du prix moyen pondéré.

La nouvelle méthode portant sur les réductions de valeur tient compte du taux de rotation de chaque type de stock (pièces de distribution, pièces de production, matériel électrique, petits compteurs, grands compteurs et divers). Par contre, pour le type de stock « *masse d'habillement* », qui fait partie du stock de la Société depuis l'exercice 2010, aucune réduction de valeur ne doit être appliquée.

La période du calcul du taux de rotation est de 1 an pour tous les articles mis à part pour les articles de production qui subissent moins de rotation et qui est portée à 5 ans.

Le taux de rotation est le résultat des quantités consommées divisé par le stock moyen.

Réduction de valeur pour les pièces de production et les petits compteurs

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	15%
entre 50 et 01	30%
inférieur à 01	45%

Réductions de valeur pour tous les autres types de stock

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	25%
entre 50 et 01	50%
inférieur à 01	75%

La possibilité d'exclure les nouveaux articles créés durant les deux dernières années a été choisie afin de ne pas réduire la valeur des nouvelles pièces qui n'ont pas encore été consommées.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont valorisées au prix de revient augmenté de frais généraux forfaitaires (0 % à 12,25 %).

Factures à émettre dans le cadre de l'annualisation des produits sur vente d'eau

Une décote sur les montants estimés des consommations soumises au CVD est annuellement appliquée depuis l'exercice 2010.

Depuis 2015, le pourcentage de décote est calculé en établissant la moyenne arithmétique des décotes qui auraient dû être enregistrées sur les 4 derniers exercices.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'estimation des produits annuels relatifs aux consommations soumises au CVD, aux redevances CVD et aux locations de compteurs se base sur des données historiques de facturation. L'estimation repose sur la moyenne pondérée des trois dernières années de facturation réelle.

Par ailleurs, le mode de calcul d'estimation des consommations soumises au CVD a été affiné et prend en compte également une estimation des régularisations des consommations de l'exercice qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes.

Créances douteuses

Pour les créances commerciales, les créances douteuses sont isolées des autres créances commerciales à un an au plus après 120 jours en tenant compte des montants inscrits au crédit des comptes clients.

Ces créances font l'objet d'une réduction de valeur déterminée sur la base forfaitaire en fonction de l'antériorité des créances ouvertes :

> Au-delà d'un an	30 %
> Au-delà de deux ans	75 %
> Au-delà de trois ans	100 %

Placements de trésorerie

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres.

Comptes de régularisation de l'actif

Ils comprennent :

- Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur.
- Les revenus, ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant.

En sa séance du 29 septembre 2006, le Conseil d'administration a décidé :

- d'effectuer un paiement unique de 12.000 milliers € à l'assurance pension pour tenir compte de l'impact post-fusion provenant de l'intégration du personnel d'Aquasambre et de l'AIE dans les effectifs SWDE
- d'étaler (à partir du 1^{er} décembre 2006) la prise en charge de ce versement sur quinze ans, durée comprise entre l'âge moyen actuel du personnel Aquasambre et de l'âge attendu de prise de pension.

En sa séance du 18 décembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé d'effectuer, en 2016, le versement d'une prime unique de 66.000 milliers € à l'assurance pensions pour tenir compte de la décision de Gouvernement wallon du 17 décembre 2015 chargeant la SWDE de consolider ses réserves afin de couvrir au 31 décembre 2016, à concurrence de 100 %, ses engagements de financement minimum légal tels que prévus en assurance de groupe et de respecter le seuil minimum de 60 % pour les années ultérieures conformément au contrat de gestion.

En sa séance du 25 mars 2016, le Conseil d'Administration a approuvé l'étalement sur 20 ans de la prise en charge, à compter de 2015, de la prime unique de 66 millions d'euros qui sera versée en 2016. Cette durée correspond à la différence entre l'âge moyen actuel du personnel et l'âge attendu de la prise de pension. Cet étalement est justifié par le fait que, en l'absence de ce versement unique, la Société aurait été tenue – en sus de l'augmentation récurrente de son taux de cotisation – de procéder annuellement à des versements complémentaires pour maintenir, à terme, les couvertures requises.

La prime unique de 66.000 milliers € décidée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2015 et la prime exceptionnelle de 5.000 milliers € décidée par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2016 seront versées progressivement vers un fonds dédié en branche 23 suivant un calendrier d'investissements réparti sur les années 2018 et 2019.

Les goodwill dégagés lors des fusions avec Aquasambre, l'IDEMLS et l'AIE ont été répartis dans les différentes rubriques d'immobilisés proportionnellement aux actifs apportés et amortis suivant les règles d'évaluation en vigueur à la SWDE. Au 31 décembre 2006, un amortissement annuel de 1.852 milliers € a été comptabilisé dans les comptes de la SWDE. Or, la fusion est intervenue au 1^{er} décembre 2006, une charge à reporter de 11/12^e de l'amortissement annuel a donc été comptabilisée au 31 décembre 2006 pour 1.697 milliers €. Ce montant sera pris en charge selon les échéances suivantes:

Année de la prise en charge	Montant à prendre en charge
2014	28.181,31 €
2016	7.028,51 €
2026	53.387,64 €
2036	1.608.667,32 €

1.697.264,78 €

Subsides

Les subsides sont amortis au même rythme que les immobilisations y afférentes.

Pour les projets initiés à partir de 2008, l'intervention partielle ou totale que la SPGE réalise dans le cadre de la protection des captages et qui porte sur l'acquisition d'une immobilisation corporelle fait l'objet d'un enregistrement en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant.

Les montants payés par les tiers pour les dossiers de travaux d'extensions créés à partir de 2008 et pour les dossiers de raccordements encore en cours ou créés à partir de 2010 sont comptabilisés en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant.

Toutefois, lorsque le subside relatif à l'extension est inférieur au coût du travail, il est lié, en priorité, à la canalisation et amorti au même rythme que celle-ci.

Provision pour intempéries

Une provision pour intempéries est constituée pour se prémunir contre le risque lié aux intempéries. La valorisation est estimée sur une base statistique en fonction de la fréquence et de l'importance des dégâts occasionnés. Le montant nominal est adapté en fonction du montant moyen des utilisations des provisions sur les 10 dernières années de la survenance du dernier évènement climatique anormal. Ce montant est indexé annuellement conformément à la formule reprise ci-dessous et il sera revu lors de la prochaine survenance d'un évènement climatique anormal.

Montant nominal calculé arrondi au millier
x indice santé décembre N

Indice santé décembre de l'année
d'un évènement climatique anormal

Provision pour personnel

Dans le cadre du plan stratégique de la SWDE et plus particulièrement de l'objectif de développement d'une nouvelle dynamique des ressources humaines, une provision est constituée afin de couvrir les charges probables relatives à la reconversion et au coût de reclassement d'une partie du personnel. Son montant est adapté annuellement afin de tenir compte des évolutions de la population concernée et des hypothèses (notamment économiques) sous-jacentes.

Provision Covid-19

Un arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux du 22 avril 2020 a modifié la partie réglementaire du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'eau en permettant aux distributeurs d'eau de constituer une provision pour risques et charges sur l'exercice 2019 pour couvrir l'impact de la crise COVID-19.

La SWDE a constitué une provision de 5.250 milliers € sur l'exercice 2019.

La provision COVID 19 d'un montant de 5.250.000 € sera utilisée, sur 3 exercices comptables, au même rythme que la règle prévue pour les dotations aux réductions de valeur sur les créances commerciales à savoir : 30 % la première année, 75 % la seconde année et 100% la troisième année.

Acomptes vente d'eau et trop perçus clients

Depuis l'exercice 2010, les acomptes facturés relatifs à la vente d'eau, ne sont plus repris au passif du bilan mais en diminution de l'actif (créances commerciales).

A partir de l'exercice 2017, les montants créditeurs relatifs à des comptes clients « eau » dormants ne pouvant pas faire l'objet d'un rapprochement comptable et remontant à 5 ans et plus seront soldés et comptabilisés au compte de résultats au titre d'autres produits d'exploitation. La catégorie client « *Administrations publiques* » est exclue de ce traitement comptable.

Comptes de régularisation du passif

Ils comprennent :

- Les charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice ultérieur
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur
- Les produits forfaitaires obtenus de la SPGE en compensation des créances assainissement irrécouvrables. Ces revenus sont comptabilisés en produits d'exploitation au même rythme que les réductions de valeur actées sur les créances douteuses.

3. Droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés à l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale figurant au contrat ou à la convention ou à défaut pour leur valeur estimée.

Rapport de rémunération

5



Informations générales

Nom de l'organisme : **La Société wallonne des eaux**
 Nature juridique : **SC de droit public**
 Références légales : **Code de l'eau
(articles D.346 à D.391)**
 Ministre de tutelle : **Céline Tellier**
 Période de reporting : **2020**

M. Christophe BOMBLED a démissionné de son mandat d'administrateur le 17 mars 2020 en raison de l'incompatibilité avec son mandat de député fédéral.

Par décision du Gouvernement wallon du 26 novembre 2020, Mmes Sophie DELETTRE, Géraldine DESILLE, Christina DEWART et M. Adrien DOLIMONT ont été désignés administrateurs.

* La rémunération afférente au mandat de M. Gonzague DELBAR a été versée à IPALLE pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 et à M. DELBAR depuis le 1^{er} juillet 2020 en raison de sa mise à la retraite.

** M. Philippe DELCUVE ne peut percevoir de rémunération en application de l'article 15 bis 5^o du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

A. INFORMATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS PUBLICS

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	21 mars 2019	5 années	31.304,49 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	5 années	25.882,50 €
Mireille FRANCOTTE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	7.452,04 €
Gonzague DELBAR	Administrateur	21 mars 2019	5 années	3.744,00 €*
Philippe DELCUVE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €**
Luc VANSAINGELE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	9.324,04 €
Jean-Luc MEURICE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	9.324,04 €
Christophe BOMBLED	Administrateur	21 mars 2019	17 mars 2020	1.836,04 €
Virginie DI NOTTE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	8.388,04 €
Marc LEJEUNE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	9.324,04 €
Carl LUKALU	Administrateur	21 mars 2019	5 années	9.324,04 €
Sophie DELETTRE	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	936,00 €
Géraldine DESILLE	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	0 €
Christina DEWART	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	936,00 €
Adrien DOLIMONT	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	936,00 €

COMITÉ D'AUDIT	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	21 mars 2019	5 années	0 €
Virginie DI NOTTE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	5 années	0 €

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Mireille FRANCOTTE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Jean-Luc MEURICE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Marc LEJEUNE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Carl LUKALU	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €

COMITÉ STRATÉGIQUE	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	5 années	0 €
Gonzague DELBAR	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Philippe DELCUVE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Luc VANSAINGELE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Titre	Fixe par an	Jeton par réunion (max. 1 jeton/jour)
Président	33.000 €	-
Vice-Président	25.000 €	-
Administrateur	-	900 €
Commissaire du Gouvernement	-	900 €
Membre du collège des commissaires aux comptes désigné par le Gouver- nement wallon	9.200 €	-

Ces montants ont été fixés par l'Assemblée générale du 29 mai 2018.

Ils sont indexés de la même manière que les rémunérations.

Les réunions des Comités d'audit, de rémunérations et stratégique ne sont pas rémunérées.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Aucun administrateur public ne détient de mandat dérivé rémunéré.

4. Informations relatives à la répartition des genres

Titre	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	6	8	14
- dont administrateurs publics	6	8	14
- dont administrateurs non publics	0	0	0

5. Informations relatives à la participation aux réunions

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité stratégique
Aurore TOURNEUR	9/10	2/3	-	-
Thomas SALDEN	10/10	3/3	-	4/4
Mireille FRANCOTTE	8/10	-	2/2	-
Gonzague DELBAR	10/10	-	-	4/4
Philippe DELCUVE	10/10	-	-	4/4
Jean-Luc MEURICE	10/10	-	2/2	-
Luc VANSAINGELE	10/10	-	-	4/4
Virginie DI NOTTE	9/10	3/3	-	-
Christophe BOMBLED	2/2	-	-	-
Marc LEJEUNE	10/10	-	2/2	-
Carl LUKALU	10/10	-	2/2	-
Sophie DELETTRE	1/1	-	-	-
Géraldine DESILLE	0/1	-	-	-
Christina DEWART	1/1	-	-	-
Adrien DOLIMONT	1/1	-	-	-

- Le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises en 2020.
- Le Comité d'audit s'est réuni les 25 mars, 2 juin et 29 octobre 2020.
- Le Comité stratégique s'est réuni les 3 mars, 11 septembre, 13 octobre et 30 novembre 2020.
- Le Comité de rémunération s'est réuni les 26 mars et 3 décembre 2020.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) GESTIONNAIRE(S)

36

1. Informations relatives à la relation de travail

Comité de direction	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat Fct P : - Date AGW désignation - Date entrée en fonction
Eric VAN SEVENANT	Président	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Eric SMIT	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Philippe BOURY	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Isabelle JEURISSEN	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Eric Van Sevenant	Eric Smit	Philippe Boury	Isabelle Jeurissen
Rémunération de base	137.874,15 €	137.874,15 €	137.874,15 €	137.874,15 €
Rémunération variable (le cas échéant)	20.147,93 €	18.461,13 €	18.461,13 €	18.461,13 €
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	16.976,03 €	16.976,03 €	16.976,03 €	16.976,03 €
Autres composantes de la rémunération	93.711,27 €	74.322,75 €	74.322,75 €	74.322,75 €
Total (rémunération brute annuelle)	268.709,38 €	247.634,06 €	247.634,06 €	247.634,06 €

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Le Conseil d'administration fixe les composantes de la rémunération variable à allouer aux gestionnaires pour l'exercice 2020:

- Une base commune à l'ensemble des bénéficiaires et intervenant à concurrence de 50% dans le calcul du montant promérité. Elle est calculée au prorata de l'évaluation globale du contrat de gestion pour l'année considérée.
- Une base individualisée intervenant pour les 50 autres % attribuée pour moitié, en fonction de l'évaluation des aptitudes managériales déployées au cours de l'année et pour l'autre moitié, en fonction du degré de réalisation des objectifs individuels fixés pour la même période.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Aucune indemnité de départ n'est établie en faveur des administrateurs et gestionnaires publics.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rémunération reversée à l'organisme ?
Eric VAN SEVENANT	- SFE	0 €	-
	- SPGE	0 €	-
Eric SMIT	- Aquawal	0 €	-
	- SFE	0 €	-
Philippe BOURY	- SPGE	0 €	-
	- NRB	9.750 €	OUI
Isabelle JEURISSEN	- Aquawal	0 €	-
	- SFE	0 €	-
	- SPGE	0 €	-

C. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) COMMISSAIRE(S) DU GOUVERNEMENT

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Renaud BAIWIR	22 septembre 2017	Indéterminée	8.388,04 €
Sébastien BERTRAND	22 septembre 2017	Indéterminée	7.452,04 €

M. Jean-Marie BREBAN a remplacé M. Claude GRÉGOIRE en qualité d'observateur à partir d'octobre 2020.

Les observateurs au Conseil d'administration

(M. Claude GREGOIRE, M. Alain PALMANS, M. François FONTAINE, M. Jean-Marie BREBAN) ne sont pas rémunérés.

2. Informations relatives à la participation aux réunions

	Organe de gestion
Renaud BAIWIR	9/10
Sébastien BERTRAND	8/10

Le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois en 2020.

Présence des observateurs :

- M. Claude GREGOIRE a participé à 7 réunions du CA
- M. Alain PALMANS a participé à 2 réunions du CA
- M. François FONTAINE a participé à 4 réunions du CA
- M. Jean-Marie BREBAN a participé à 1 réunion du CA

Rapport du Collège des commissaires

6





Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale de la SC Société wallonne des eaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Société wallonne des eaux (la « Société »), nous vous présentons le rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaires par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaires vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels de la SC Société wallonne des eaux durant cinq exercices consécutifs.

En vertu de l'article D.379 du Code de l'Eau, un membre du collège des commissaires est nommé par le Gouvernement. En sa séance du 21 mars 2019, le Gouvernement wallon a désigné M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes, comme membre du Collège des commissaires aux comptes de la Société wallonne des eaux à dater du 28 mai 2019. Son mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2022.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, de la SC Société wallonne des eaux, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.168.930.938 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 209.768.

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend la mise en place d'un contrôle interne que l'organe d'administration estime

nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport de commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit

critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;

Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale de la SC Société wallonne des eaux sur les Comptes Annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Conclure sur le caractère approprié de l'application, par l'organe d'administration, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de commissaires. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire (Révisée en 2020) et aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et les statuts, et de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue de nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les Comptes Annuels pour le même exercice et qu'il a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Le collège des commissaires et leur réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de leur mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement ventilés et valorisés dans l'annexe des Comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution de dividendes et le remboursement d'actions décidés par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020 conformément à l'article 6 :116 du code des sociétés et des associations et nous avons transmis nos conclusions à l'organe d'administration le 12 juin 2020.

Verviers, le 23 avril 2021

Le collège des commissaires,

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Christophe HABETS
Réviseur d'Entreprises

Digitally
signed by
Christophe
Habets
(Signature)

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par



Marie-Laure MOREAU
Partner*
* Agissant au nom d'une SRL

La Cour des comptes
représentée par

Pierre Rion
(Signature
e)
Signature
numérique de
Pierre Rion
(Signature)
Date :
2021.04.13
10:46:48 +02'00'
Pierre RION
Conseiller

”



Éditeur responsable

Éric Van Sevenant
Société wallonne des eaux

Rue de la Concorde, 41
B-4800 Verviers

Conception graphique et mise en page
Paperduck.be